

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aurillac, Mercredi 6 janvier 2021

### **COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LE CANTAL**

Alors que les premières vaccinations ont débuté la semaine dernière dans le département du Rhône, le département du Cantal se prépare également pour lancer le dispositif de vaccination contre la Covid-19. Celle-ci va concerner en priorité les personnes âgées en Ehpad et unité de soins de longue durée (USLD) mais également tous les personnels de la santé de plus de 50 ans ou avec un facteur de risque, qui le souhaitent.

Une phase pilote est prévue à compter du 16 janvier dans trois établissements accueillant des personnes âgées du département.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Cantal, **le Centre hospitalier « Henri Mondor » d'Aurillac** a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements publics et de certains établissements privés. Une première dotation d'environ 4 800 doses a été réceptionnée. Une deuxième dotation devrait être livrée en début de semaine prochaine.

#### **3 EHPAD RETENUS POUR LA PHASE PILOTE**

Les premiers établissements qui débiteront à compter du 16 janvier la vaccination sont **l'EHPAD « Sainte-Marie » et la Résidence Coissy d'Aurillac ainsi que l'EHPAD « Le Floret » de Laroquebrou**. D'autres établissements pourraient rapidement s'ajouter à cette première liste.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps non négligeable aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

#### **ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION**

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est attendue sur le territoire national. La vaccination va ainsi être proposée non seulement à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral mais également aux pompiers, aux services à domicile ainsi qu'aux personnes de moins de 50 ans ayant des comorbidités donc un risque à développer une forme grave de la maladie.

#### **Contacts presse**

Préfecture Cantal : 0471462314 / 23 72  
pref-communication@cantal.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Service presse: 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Un premier **centre de vaccination**, au sein du Centre hospitalier d'Aurillac, **ouvrira ainsi dès jeudi 7 janvier** suivis **d'autres sites de vaccination** qui seront déployés sur l'ensemble du département notamment à Mauriac et Saint-Flour et au centre médico-chirurgical de Tronquières courant de la semaine prochaine.

## **PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DANS LE CANTAL**

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, la CPAM et le CH d'Aurillac.

- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence du Préfet, s'est tenue dès **lundi 4 janvier après-midi**, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.
- **Mercredi 6 janvier après-midi**, le premier **comité stratégique** s'est réuni. Sous le co-pilotage de la préfecture du Cantal et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, il a permis de présenter la stratégie vaccinale et les premiers échanges de la cellule opérationnelle, auprès des élus et représentants sociaux du département.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

## **RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE**

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : **la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.**

### **La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :**

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

## **POUR EN SAVOIR +**

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

### **Contacts presse**

Préfecture Cantal : 0471462314 / 23 72  
pref-communication@cantal.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Service presse: 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr